

Communiqué du conseil municipal du 30 octobre 2015

14 présents – 1 absent excusé : S Morisco.

Début de séance à 20h00. Secrétaire de séance : Jean-Claude MACAGNO.

Présentation de « l'éclairage public dans la commune » par le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI), représenté par M. DOS SANTOS et MAGNIN-FIAULT, vices-présidents, et M. GAUTIER, chargé de projet.

1- Administration

1-1 Fusion des communautés de communes de l'Isle Crémieu, des Balmes dauphinoises et du pays des couleurs dans le cadre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) : Il est demandé aux conseils municipaux des communautés de communes de l'Isle Crémieu, des Balmes dauphinoises et du pays des couleurs de donner leur avis sur le projet de fusion des trois communautés. Il a pour objectifs de créer une nouvelle entité intercommunale forte, formée de 49 communes, capable de valoriser les atouts du territoire, de participer activement à son développement dans un contexte territorial et institutionnel en pleine mutation. Il s'agit également d'offrir aux acteurs économiques qui souhaitent s'installer dans le Nord Isère, un nombre important de zones d'activités de dimension locale ou régionale avec un seul et unique interlocuteur, et à la population des services de proximité accessibles à tous comme les structures petite enfance par exemple, réparties sur l'ensemble du territoire. Cela permettra aux communes d'harmoniser leur niveau d'équipement en infrastructures réseaux (voirie, réseau d'éclairage public), de s'appuyer sur des moyens et des compétences techniques plus étoffés, et de se regrouper sur des problématiques communes pour travailler ensemble. La fusion permettrait d'obtenir un poids politique suffisamment fort pour être un acteur incontournable et reconnu au sein du paysage territorial. Le conseil municipal à 12 voix pour, 1 abstention (C ANTOINE) et 1 voix contre (JP MARCEL) émet un avis favorable au projet de révision du SDCI.

1-2 Projet de dissolution du syndicat intercommunal du gymnase du collège de Crémieu dans le cadre du SDCI : Dans le cadre du SDCI, la dissolution du Syndicat du collège de Crémieu est envisagée. Le conseil municipal émet un avis défavorable (12 voix contre et 2 abstentions) car son activité est non négligeable et il est bien géré.

1-3 Mise en place de nouveaux contrats de location et maintenance des photocopieurs : Une nouvelle consultation a été organisée pour mise en place de nouveaux contrats de location et maintenance du parc de photocopieurs. Vu les trois offres présentées, le contrat de l'entreprise DS CONSULTING est retenu pour un loyer de 2 205 € HT/trimestre sur 22 trimestres, avec un coût de 0.007€HT pour la page noire, et 0.069€ HT la page couleur. Le coût du logiciel d'urbanisme sera soldé à hauteur de 6 615 € HT.

2- Vie associative

2-1 Demande d'annulation du principe d'affectation d'un référent par association : JP Marcel propose d'annuler l'affectation de référents aux associations, considérant que cette décision, qui touche le monde associatif, n'a pas été présentée au conseil. Mme MARTINEZ avance qu'il peut être gênant pour les élus présents dans le tissu associatif d'apprendre des initiatives a posteriori, lorsqu'une communication plus large (hors élus du conseil) a déjà été faite. De plus, la présence d'élus en grand nombre dans les associations, pour être notamment plus visible et insérée, peut se faire sans avoir recours à la formalisation de référents. Après discussion, il s'avère que la décision de la commission « Culture-communication-Vie associative » est libre de déterminer des référents, sans validation du conseil. Il apparaît, par ailleurs, que cette décision est appréciée de la plupart des associations.

Départ de Julio Le Dias à 22h40.

3- ENVIRONNEMENT

3-1 Avis sur enquête publique du barrage de Verbois : le conseil municipal doit répondre à l'enquête publique présentant les modalités d'accompagnement des opérations de gestion sédimentaire du barrage suisse de Verbois de 2016 à 2026, préparé par la Société des Forces Motrices de Chancy-Pougny et la Compagnie Nationale du Rhône. Il donne un avis favorable, sachant que les opérations de chasses avaient été néfastes à la faune et la flore, et que ces résultats ont été pris en compte pour la prochaine opération. Un accompagnement des crues d'Arve par le Léman, ainsi qu'un abaissement partiel triennal de la retenue de Verbois et un dragage des zones qui ne peuvent être érodées lors de l'abaissement partiel et des sédiments accumulés en amont du barrage de Génissiat ont également été pris en compte.

4- FINANCES

4-1 Point financier au 8 octobre 2015 : La commission finances du 12 octobre dernier a constaté une exécution normale du budget. Mme Albizzi demande une périodicité de commission des finances réduite à 2 mois, afin d'avoir une meilleure lisibilité de l'évolution des finances, ce qui est accepté par le conseil.

4-2 Décision modificative du budget primitif 2015 : Afin de régler des factures à inscrire en investissement, le conseil municipal autorise le transfert de 70 000 € du chapitre 021-article 2152, au chapitre 023-article 2315.

4-4 Signature d'une convention avec la CCIC pour participation aux travaux d'aménagement du giratoire sur la RD 65
Le conseil communautaire a validé le coût global des travaux d'aménagement du giratoire à hauteur de 398 189.18 € TTC, dont 50% sont à la charge de la CCIC et 50% à la commune.
Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention pour participation financière, sachant qu'elle se fera en deux versements de 99 547.30 € chacun, l'un sur 2015 et l'autre sur 2016.

4-3 Mise en place d'un prêt relais : Afin de financer le 1^{er} versement de la participation due à la communauté de communes pour l'aménagement du giratoire, le conseil municipal autorise le maire à signer un prêt à court terme avec le Crédit Mutuel, pour un montant de 100 000 €, sur 24 mois, indexé sur l'Euribor à 0,129 % sur 12 mois, avec des échéances trimestrielles.

4-5 Demande de participation aux frais d'entretien de la salle des fêtes à la CCIC : Comme l'an dernier, une participation financière sera demandée la CCIC, pour l'année 2015, en remboursement des frais engagés pour l'entretien de la salle des fêtes après occupations du RAM et du bébébus ; l'agent affecté à ce travail y consacre 3 heures par semaine.

5-SCOLAIRE

5-1 Marché de consultation de prestataires pour le service de restauration : Il est nécessaire de relancer une consultation en vue d'assurer le service de repas servis à la cantine. Le conseil municipal approuve le cahier des charges et le règlement préparés et autorise le Maire à lancer un MAPA.

5-2 Acquisition d'un ordinateur portable destiné à la directrice du groupe scolaire : L'actuel ordinateur étant devenu obsolète, la directrice souhaite remplacer cet équipement. Il lui sera demandé l'usage qu'elle veut en faire et le choix se portera sur un appareil en adéquation avec celui-ci.

5-3 Financement d'une sortie scolaire : Les élèves de maternelle (petite et moyenne sections) et de classe de CE1-CE2 doivent participer au projet départemental « Ecole et cinéma ». Dans ce cadre, des déplacements sont prévus au cinéma de Pont de Chéruy. Le coût total de ces déplacements et des séances s'élève à 760 €. Le conseil accepte à l'unanimité de financer cette dépense.

6-TRAVAUX

6-1 Point sur les travaux de la rue des Boissières : Le montant des travaux de création du réseau d'eaux pluviales s'élève pour la commune à 27 299,89 € HT. Des travaux supplémentaires ont été demandés pour prolonger le réseau sur la partie est, pour un coût de 4 165,59 € HT. Mme MARTINEZ déclare que le dépassement est raisonnable dans le cas présent et inhérent à tout marché. Néanmoins, une préparation plus rigoureuse des travaux avec notamment la structuration d'un Dossier de Consultation des Entreprises intégrant un Détail Quantitatif et estimatif et un Bordereau des Prix Unitaires complet aurait permis d'avoir une vision du coût du marché plus juste dès l'analyse des offres et de mieux maîtriser les dépassements.

Le professionnalisme des entreprises intervenantes est noté et la volonté de celles-ci de gêner le moins possible les riverains. Le sentier piétonnier sera réalisé en interne lors des prochaines semaines avec déplacement de la végétation existante pour séparer la voirie du sentier piétonnier

6-2 Examen du devis d'intervention sur la liaison frigorifique entre le musée et le local technique : Une fuite de fluide sur la conduite enterrée qui relie le local technique et le vide sanitaire du musée a été détectée. Une nouvelle intervention est donc nécessaire pour réparer. Le devis de l'entreprise GBC est approuvé (5 346 € TTC), non compris le coût de la tranchée. M. El Amine demande la mise en place de cahiers de suivi des travaux effectués sur la commune. Mme MARTINEZ comprend les difficultés d'intervenir dans l'urgence et donc d'identifier correctement l'origine des problèmes, néanmoins elle déplore qu'il s'agisse de la 4^{ème} intervention pour éventuellement arriver enfin à corriger ce dysfonctionnement. Cela ne va dans le sens de l'optimisation de l'utilisation de l'argent public.

6-3 Examen du devis pour reprise de la terrasse du café du lac : Afin de faciliter l'entretien de la terrasse du café du Lac, il est décidé de réaliser un nettoyage haute pression sur la résine gravillonnée suivi d'une application d'une couche de vernis de protection pour un coût de 575 € HT.

6-4 Rachat de potelets installés le long de la Montée de la Cure : Pour remplacer les potelets abimés et en avoir en stock, le conseil décide d'acquérir un lot de potelets (7) pour un montant de 672 € HT.

6-5 Illuminations 2015 : Compte tenu du nombre important d'illuminations qui se trouvent hors service (plus d'une centaine), du coût de réparation (8 000 €), et des finances de la commune, il est décidé de ne pas les remplacer dans l'immédiat. Les illuminations se feront cette année avec le matériel opérationnel, le centre bourg bénéficiant de ces équipements.

7-URBANISME

7-1 Acquisition d'une parcelle en ENS Tourbière : La SAFER a informé la commune de la vente du quart indivis de 2 parcelles situées dans l'Espace Naturel Sensible de la Tourbière, cadastrées section C n° 142 et 158, d'une superficie totale de 3ha 35a 70ca, au prix de 8 530.00 €. Sachant qu'elles sont concernées par un plan de gestion en cours d'élaboration, le conseil décide d'en faire l'acquisition. A cette dépense s'ajouteront les frais d'acte notarié, estimés selon barème à 1 600 €.

8- Questions diverses

8-1 Résultat de la consultation du Centre de Gestion de l'Isère sur la désaffiliation de la Métro : Le Maire rend compte du courrier du Centre de Gestion de l'Isère (CDG 38) qui annonce que, compte tenu des différentes délibérations des structures affiliées au centre de gestion de l'Isère, il apparaît que les conditions de majorité pour faire opposition à la désaffiliation de la Métro n'ont pas été atteintes. De ce fait, le conseil d'administration du CDG 38 a pris acte de la désaffiliation de cet établissement au 1^{er} janvier 2016.

8-2 Organisation des élections régionales des 6 et 13 décembre 2015 : le bureau électoral est défini pour les deux tours des élections régionales.

8-3 Nomination d'un conseiller responsable des réapprovisionnements pour les fêtes et cérémonies : Suite à la démission de Maryse Mouillard, Nathalie Turrel se retrouve seule pour s'occuper de l'approvisionnement des boissons et autres denrées pour les différentes cérémonies. Celle-ci ne voulant pas l'assurer seule, le conseil décide de dédier cette tâche au service administratif.

Fin de réunion à 23h00

Prochaine réunion vendredi 30 octobre 2015